

6ème RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Table des matières

| | |
|--|----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| ANNÉES 2021 et 2022..... | 2 |
| I. Bilan des séances de la Commission Communale pour l'Accessibilité..... | 2 |
| II. Bilan d'activité des groupes de travail | 3 |
| A. Groupe de travail « ERP »..... | 3 |
| B. Groupe de travail « Espaces publics »..... | 3 |
| C. Groupe de travail « Culture »..... | 3 |
| D. Groupe de travail « Numérique »..... | 4 |
| E. Groupe de travail « Sport »..... | 4 |
| ANNÉE 2023 | 5 |
| I. Bilan des séances de la Commission Communale pour l'Accessibilité..... | 5 |
| II. Bilan d'activité des groupes de travail | 5 |
| A. Groupe de travail « ERP »..... | 5 |
| B. Groupe de travail « Espaces publics »..... | 5 |
| C. Groupe de travail « Culture »..... | 5 |
| D. Groupe de travail « Numérique »..... | 6 |
| E. Groupe de travail « Sport »..... | 6 |
| FOCUS..... | 7 |
| I. Focus sur l'évènement du 4 décembre 2023 | 7 |
| II. Focus sur le comité de suivi du dispositif « LAPI »..... | 8 |
| ANNEXES..... | 8 |

INTRODUCTION

La Commission communale pour l'accessibilité est régie par la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance du 26 septembre 2014.

Les principales dispositions de ces textes ont été codifiées dans l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Sur cette base, par délibération n° 2007 / 8547 du Conseil municipal du 17 décembre 2007, la Ville de Lyon a créé sa Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La CCA est composée des représentants de la commune, élus de la Ville et de ses 9 arrondissements, des représentants des associations et organismes de personnes en situation de handicap, tous types de handicaps confondus, ainsi que de partenaires institutionnels et qualifiés.

Le présent rapport est le sixième rapport d'activité de la CCA pour les années 2021, 2022 et 2023.

Deux particularités marquent ce rapport :

- Le changement d'adjoint délégué au handicap : Laurent Bosetti, ayant pris la suite de Florence Delaunay au Conseil municipal du 20 septembre 2022.
- Une nouvelle formule du rapport de la CCA : Il sera désormais annuel, et pour cette année de transition, présentera de ce fait, les bilans des activités de la CCA et de ses groupes de travail pour les années 2021 à 2023.

L'attendu réglementaire de ce Rapport n'est pas de présenter l'ensemble de la politique de la Ville de Lyon en matière de handicap, mais seulement les activités de la CCA.

Toutefois, des focus spécifiques sont présentés pour mettre en avant des actions phares menées avec les directions de la Ville de Lyon.

La Métropole de Lyon dispose de sa propre Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA), et elle produit son propre rapport sur ses champs de compétence.

La Commission Communale pour l'Accessibilité : un lieu d'échange et de concertation, un outil de démocratie participative

L'objectif de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la Cité. Il s'agit, pour les collectivités, de considérer les personnes en situation de handicap comme « expertes de leurs usages et de leur quotidien » et de les associer aux actions développées en vue de faciliter leur accès au cadre bâti et aux espaces publics mais aussi aux biens et aux services, à la scolarité et à l'emploi, ou encore aux nouvelles technologies.

Instance de concertation, la CCA donne l'opportunité de questionner les politiques publiques locales conduites au regard des besoins des personnes en situation de handicap et d'engager aussi des discussions sur les politiques nationales ayant des conséquences locales.

Elle promeut, également, l'idée que les aménagements liés au handicap relèvent d'une démarche d'accessibilité universelle dont les réalisations profitent au plus grand nombre : familles, personnes âgées, touristes, professionnels... Elle permet, enfin, d'aborder la question générale des droits des personnes en situation de handicap, telle que définie par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies.

A. La CCA, une instance pour promouvoir l'accessibilité universelle

La Ville de Lyon porte les valeurs de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle mobilise toutes ses compétences pour contribuer pleinement à l'objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap qu'elle s'est fixée, en développant une stratégie globale qui s'appuie sur deux axes :

- *l'accessibilité physique* : les établissements recevant du public, les espaces publics et le numérique.
- *l'accessibilité à la vie de la Cité* : culture, sport, éducation, petite enfance, emploi, citoyenneté, ...

La Commission Communale pour l'Accessibilité a pour missions de :

- établir un Rapport présenté en Conseil municipal ;
- faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées qui se sont officiellement déclarés.

B. LA CCA, une organisation à la composition plurielle, associant des représentants des institutions et des associations du territoire

La CCA de Lyon est composée des représentants de la commune, élus de la Ville et de ses 9 arrondissements, des représentants des associations et organismes de personnes en situation de handicap, tous types de handicaps confondus, des représentants d'associations de personnes âgées, des représentants d'associations de cyclistes, des représentants d'acteurs de l'économie ainsi que de partenaires institutionnels et qualifiés.

La CCA totalise 140 membres, qui se répartissent de la manière suivante :

- 61 associations ou organismes (représentés chacun par 2 membres, un titulaire et un suppléant) ;
- L'adjoint au Maire en central délégué à la promotion des services publics, au handicap et à la politique funéraire;
- 8 Adjointes au Maire en central (transition écologique et patrimoine/ démocratie locale et redevabilité- évaluation et prospective -vie étudiante/ culture/ sureté, sécurité, tranquillité/ mobilités, logistique urbaine, espaces publics / administration générale, informatique et politique du numérique-relation avec les mairies d'arrondissement/ urbanisme, aménagement, habitat et logement/ lien intergénérationnel et qualité de vie des aînés) ;
- 9 Adjointes délégués au handicap des 9 arrondissements.

La présidence de la CCA de Lyon est assurée, par délégation du Maire, par l'Adjoint au Maire délégué à la promotion des services publics, au handicap et à la politique funéraire. Il représente le Maire, Président de droit de la CCA.

La CCA de Lyon se réunit 3 fois par an en assemblée plénière.

Des groupes de travail issus de la CCA ont été créés au fil du temps pour affiner la concertation sur des sujets nécessitant des échanges d'ordre technique, architectural, financier, ... en visant toujours à tendre vers l'accessibilité universelle.

Pilotés par des chefs de projets issus des services de la Ville et constitués d'associations de personnes handicapées, ils permettent de recueillir les avis et recommandations, effectuer des visites de terrain, tester des outils et matériaux en recherchant et privilégiant la qualité d'usage au-delà de la réglementation.

La CCA comptait précédemment 3 groupes de travail thématiques (établissements recevant du public (ERP), Espaces Publics et Culture. Depuis le début du mandat, la CCA a créé 2 nouveaux groupes de travail (Accessibilité Numérique et Sport).

C. La CCA, une structure dont les missions s'articulent avec celles de la Métropole

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon travaillent pour l'accessibilité dans leurs champs de compétences respectifs. Sur le volet espaces publics et voirie, l'articulation s'est faite avec une répartition basée sur des critères définis en commun.

L'articulation s'opère également d'un point de vue technique avec le suivi du réseau CMA-CCA .

Il réunit 2 à 3 fois par an les chefs de projets des différentes collectivités sur le territoire de la Métropole de Lyon sur la thématique de l'accessibilité. Ce réseau permet d'échanger sur les bonnes pratiques, de réfléchir sur des problématiques communes et de partager des informations et solutions.

Les collectivités engagées dans le réseau CMA-CCA sont : Métropole de Lyon, villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest, Décines-Charpieu et Rilleux la Pape.

Ce rapport sera constitué de 3 parties :

- La première partie sera consacrée aux bilans d'activité de la CCA et de ses groupes de travail pour les années 2021 et 2022.
- La deuxième partie traitera des bilans d'activité de la CCA et de ses groupes de travail pour 2023.
- La troisième partie présentera quelques focus spécifiques.

ANNÉES 2021 et 2022

Bilan d'activité des années 2021 et 2022

I. Bilan des séances de la Commission Communale pour l'Accessibilité

En 2021, la CCA s'est réunie à trois reprises.

La CCA du mardi 30 mars 2021 a permis de présenter :

- le bilan des quatre groupes de travail et notamment le calendrier de rencontres, les contenus, projets et modalités de concertation ;
- le dispositif Aceo pour l'accessibilité des services téléphoniques pour les personnes sourdes et malentendantes ;
- l'étude réalisée par des étudiantes sur le ressenti des personnes handicapées dans l'espace public à Lyon.

La CCA du jeudi 1^{er} juillet 2021 a permis de présenter :

- l'avancement des groupes de travail ;
- le recueil des recommandations et préconisations des associations de personnes en situation de handicap pour les aménagements des espaces publics ;
- la régulation et l'évaluation des services de trottinettes partagés : les mesures en faveur du stationnement et l'évaluation de l'impact de ces services sur l'espace public.

La CCA du mardi 19 octobre 2021 a permis de présenter :

- l'exposition du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de 2020 ;
- l'avancement des groupes de travail ;
- l'achèvement de l'étude sur l'offre sportive accessible à Lyon.

En 2022, la CCA s'est réunie à trois reprises.

La CCA du lundi 28 février 2022 a permis de présenter :

- l'état d'avancement et des perspectives de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) ;
- l'avancement des groupes de travail ;
- le budget participatif.

La CCA du mercredi 6 juillet 2022 a permis de présenter :

- la diffusion d'informations, et échanges autour du dispositif LAPI et des zones de rencontre ;
- l'avancement de l'ADAP ;
- l'avancement des groupes de travail.

La CCA du lundi 7 novembre 2022 a permis de présenter :

- l'introduction par le nouvel adjoint délégué au handicap ;
- les propositions autour du dispositif LAPI ;
- l'avancement sur l'AD'AP ;
- l'avancement des groupes de travail ;
- le lancement du nouveau groupe de travail sur l'offre sportive accessible.

II. Bilan d'activité des groupes de travail

A. Groupe de travail « ERP »

En 2021, le groupe de travail « ERP » s'est réuni à trois reprises.

- Réunion de lancement du groupe ERP du 26 avril 2021 :

Cette première réunion de lancement a permis de constater à mi-parcours de l'ADAP un bilan avec des résultats mitigés liés à certains retards (un temps d'acculturation nécessaire des chargés d'opérations, des études longues et complexes, un temps d'instruction des dossiers incompressibles, des moyens humains insuffisants à la fois publics et privés...)

Les associations ont fait remonter qu'une amélioration de l'accueil des ERP pouvait se faire par des petits achats d'outils (boucle à induction magnétique, balise sonore, ...)

La capitalisation des données et l'échange avec des architectes des bâtiments de France (ABF) s'avèrent nécessaire pour évoquer la conciliation entre accessibilité et préservation des bâtiments au titre des monuments historiques

- Réunion du 28 juin 2021 :

Les membres ont pu visiter La Halle Vivier Merle après travaux réalisés et suivi sous l'ancien mandat. Bien que règlementairement conforme, les membres du groupe ont proposé des améliorations au titre de la qualité d'usage.

- Réunion du 13 décembre 2021 :

Le groupe de travail a effectué une visite du théâtre de la Croix Rousse avant travaux pour faire des propositions et solutions pour sa mise en accessibilité (repérage de l'entrée, de l'accueil, signalétique, sécurisation des escaliers...).

- Réunion du 9 mai 2022 :
Les membres ont effectué une visite des archives municipales en présence du chargé d'opérations qui a conduit les travaux d'accessibilité. Les associations ont proposé de mettre en place une balise sonore à l'entrée qui fait face à une grande place difficilement repérable pour des personnes non voyantes. Ce sont globalement des aménagements de l'entrée qui sont préconisés (rampe d'accès, installation de boucles à induction de guichet, ...).

B. Groupe de travail « Espaces publics »

En 2021, le groupe de travail « Espaces publics » s'est réuni autour de trois projets.

- Place Pavillon dans le 7^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni pour ce projet à 2 reprises (21 janvier et 14 octobre 2021). Suite à des tests, des validations de matériaux ont été actés (places de stationnement, suppression de pavés enherbés, ...) mais des alertes ont aussi été formulées (contrastes de bornes, absence de repères pour les zones de rencontre, ...).
- Mermoz dans le 8^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni pour ce projet à 2 reprises (22 juin et 26 octobre 2021). La problématique des zones de rencontre a été largement abordée et fera l'objet d'une alerte à la Métropole. Des recommandations ont été formulées (absence d'arêtes et d'angles saillants pour le mobilier, ajout de rampes et nez de marches pour les escaliers, proposition de revêtements à tester ...).
- Langlet Santy dans le 8^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni pour ce projet le 30 novembre 2021. Des recommandations ont concerné des aménagements autour de la rue Coignet qui comprend un square avec aire de jeux, un parking et la voirie (ressaut pour séparer la voirie de la circulation piétonne, arceaux de vélo en dehors du cheminement piétonnier, contraste des blocs bétons par rapport au revêtement des sols, ...).

En 2022, le groupe de travail « Espaces publics » s'est réuni autour de trois projets.

- Sauvegarde Duchère dans le 9^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni pour ce projet le 23 mars 2022. Des visites de plusieurs sites existants dans différents lieux sur le territoire ont été proposées à l'aménageur pour tester les bons revêtements à adopter (dalles, pavés, ...).
- Duvivier dans le 7^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni pour ce projet le 22 juin 2022. Des recommandations et validations ont porté sur le positionnement d'un élément métallique comme mode de repère pour séparer les pavés des espaces verts, remontée d'une bordure pour un meilleur guidage avec la canne, intégration de paliers de repos tous les 10 m pour les pentes de 4%, ...).
- Confluence ZAC dans le 2^{ème} arrondissement :
Le groupe de travail s'est réuni autour de ce projet le 20 novembre 2022. Des recommandations ont été validées (places de stationnement PMR, éclairage homogène et constant, quelques tables de pique-nique et jeux accessibles, revêtement en béton, ...).

Toutefois des alertes ont été signalées (manque d'assises de différentes hauteurs, manque de contraste des blocs bétons avec le sol, des grilles non normées, ...).

En complément de ces projets suivis par le groupe de travail « Espaces publics », **un recueil sur l'accessibilité des espaces publics** a été élaboré en lien avec les pilotes des groupe de travail espaces publics de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Ville de Villeurbanne. Ce recueil capitalise toutes les bonnes pratiques et les mauvais exemples récoltés depuis de nombreuses années, issus des échanges avec les associations de personnes handicapées.

C. Groupe de travail « Culture »

En 2021, le groupe de travail « Culture » s'est réuni à trois reprises.

- Réunion du 24 juin 2021 :
Le groupe de travail a été relancé par les deux adjointes au handicap et à la culture car l'activité culturelle avait été fortement impactée à la suite de la Covid. Avec l'arrivée de nouveaux membres, il a été nécessaire de procéder à une présentation du groupe et du bilan des travaux précédents. Il s'en est suivi de riches échanges et perspectives autour des besoins des institutions culturelles et des associations.
- Réunion du 18 octobre 2021 :
La rencontre s'est tenue à l'association Alged où les participants ont pu assister à une représentation d'une troupe de théâtre constituée de comédiens en situation de handicap (Insolite fabrique).
La réunion s'est déroulée en atelier avec le prestataire retenu, « Signes de sens » afin de recueillir les besoins et attentes des membres.
- Réunion du 2 décembre 2021 :
Lors de cette deuxième séance, des ateliers avec « Signes de sens » ont permis d'imaginer des pistes de résolution en réponse aux freins et manques identifiés, et enfin un arbitrage des axes prioritaires pour finaliser la feuille de route a été opéré.

En 2022, le groupe de travail « Culture » s'est réuni 3 fois.

- Réunion du 12 mai 2022 :
Elle a consisté à restituer les travaux des 2 ateliers et fixer la feuille de route. 4 axes ont été retenus pour améliorer l'accessibilité à l'offre culturelle (accueil de qualité, élaboration d'un agenda numérique de l'offre culturelle accessible, formation des professionnels à l'accueil du public en situation de handicap et l'échange de bonnes pratiques continues).
Les initiatives des institutions et associations ont été présentées (Musée des Beaux-Arts, Musée Gadagne, l'Ethé musical, Alged et Apridev).
- Réunion du 15 novembre 2022 :
Lors de cette réunion, trois thématiques ont été abordées. Dans un premier temps, l'accueil physique : les processus d'accueil déjà expérimentés, qui fonctionnent ou les processus imaginés et souhaités. Dans un second temps, la communication ciblée : quels canaux de diffusion pour les personnes en situation de handicap ? Dans un troisième temps, l'offre adaptée : comment l'élargir, la renforcer ?
- Réunion du 15 décembre 2022 :

Une présentation de la nouvelle charte de coopération culturelle signée en octobre 2022 a été faite aux membres. Ils ont également reçu la restitution des travaux du sous-groupe sur l'accueil de qualité.

Des ateliers ont été organisés ensuite autour des sujets comme les souffleurs d'images, l'accompagnement de visites adaptées, la personne handicapée comme « passeuse » de culture et enfin la création et la médiation adaptées.

D. Groupe de travail « Numérique »

Lancé en 2021, le Groupe de travail numérique s'est réuni une dizaine de fois depuis son lancement, et rassemblent des associations et des agents de la Ville référent au sein de leur direction sur le sujet de l'accessibilité numérique – les principales directions concernées étant la Direction Système d'Information et Transformation Numérique, la Mission Inclusion Numérique, la Mission Egalité, la Communication Externe et la Direction des Affaires Culturelles.

L'objectif global du groupe de ce groupe depuis sa création était le lancement d'une réflexion et d'un travail communs visant à une élaboration partagée du Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique autour des plusieurs thématiques : définition d'une gouvernance, marchés publics, audits de l'existant et priorisation des évolutions, formation, accessibilité des documents.

E. Groupe de travail « Sport »

En France, parmi les 12 millions de personnes en situation de handicap, 48% ne pratiquent pas de sport, tandis que le chiffre s'élève à 34% parmi les personnes valides¹. Pourtant, le sport est facteur de socialisation et d'épanouissement, notamment pour les personnes en situation de handicap. Cette différence au sein des pratiques sportives s'explique par divers obstacles : faible accessibilité des équipements sportifs, manque de variété ou méconnaissance de l'offre handisport et sport adapté, manque de coordination et de communication entre les acteurs du secteur sportif, etc.

C'est dans ce contexte, mais également dans une dynamique de promotion de l'accès au sport pour toutes et tous, en vue de l'accueil national des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, que la Ville souhaite développer l'accessibilité de l'offre sportive lyonnaise. Ainsi, la Commission Communale pour l'Accessibilité a décidé de créer un cinquième groupe de travail, dédié au sport. La réunion de lancement a eu lieu le 6 décembre 2022 en présence des adjoints au handicap et au sport, suivie par deux ateliers en février et juillet 2023 réunissant des représentants des associations de personnes handicapées membres de la CCA, des représentants de la Ville et de ses infrastructures, mais aussi des associations et clubs sportifs qui proposent ou souhaitent développer une offre sportive accessible.

En 2022, le groupe de travail sport s'est réuni une fois.

- Réunion du 6 décembre 2022 :

Il s'agissait du lancement du 5^{ème} groupe de travail de la CCA. L'association « Signes de sens » a animé ce premier atelier. À cette occasion, les membres ont élaboré une définition commune de la « ville sportive accessible », puis ont retracé la chaîne d'accessibilité de la pratique sportive et de l'accès aux événements sportifs et proposé des actions concrètes à mettre en place. Enfin, les membres du groupe de travail ont choisi les cinq sujets prioritaires à travailler collectivement : renforcer la visibilité de l'offre sportive existante, prévoir une communication

adaptée, bien accueillir dans les clubs sportif, soutenir le développement de l'offre sportive accessible et inclusive, former pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

ANNÉE 2023

I. Bilan des séances de la Commission Communale pour l'Accessibilité

En 2023, la CCA s'est réunie à trois reprises.

La CCA du jeudi 2 février 2023 a permis de présenter le projet de plan handicap constitué de 5 axes :

- Résorber la dette d'accessibilité de la Ville ;
- Promouvoir une ville pour tous les enfants ;
- Agir pour davantage d'autonomie au quotidien ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ;
- Travailler à une collectivité exemplaire dans son fonctionnement ;

La CCA du jeudi 4 mai 2023 a permis de présenter :

- La journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2023 ;
- Un point d'avancement des groupes de travail de la CCA ;

La CCA du 12 octobre a permis de présenter :

- Un point d'information autour du dispositif Zone à Faibles Emissions (ZFE) par la Direction des Mobilités de la Métropole
- La finalisation du plan Handicap 2023-2026 de la Ville
- Le nouveau fonctionnement et les évolutions de la CCA
- La présentation de la quinzaine des handicaps de décembre 2023

Une 4^{ème} CCA aura en lieu en 2023, le 18 décembre.

II. Bilan d'activité des groupes de travail

A. Groupe de travail « ERP »

Activité du groupe de travail ERP en 2023 :

Les études et les travaux se poursuivant, le groupe de travail a été sollicité par la visite de sites qui font l'objet d'aménagement en faveur de l'accessibilité, afin de s'acculturer ou progresser dans la réponse à une meilleure qualité d'usage malgré les contraintes techniques, architecturales ou d'exploitation. Deux axes de travail ont été engagés en concertation avec les associations membres du groupe de travail :

- La priorisation des ERP devant être équipés de balises sonores à leur entrée.
- La définition et la qualification de l'accessibilité d'accueil par type d'ERP, dans le but de mettre en évidence les ERP qui permettent d'ores et déjà d'accueillir les personnes en situation de handicap, sans être conformes réglementairement, et de communiquer sur leur existence.

Lors du premier semestre 2023, 3 réunions ont eu lieu :

- Réunion du 4 janvier 2023 :

Le groupe de travail a de nouveau effectué une visite du théâtre de la Croix Rousse suite aux travaux d'accessibilité de l'été 2022. Cette visite a permis de recueillir les avis et conseils des associations pour améliorer, ajuster, compléter les aménagements réalisés (compléter le repérage de l'entrée par une bande de guidage en plus de la balise sonore déjà installée).

- Réunion du 2 mars 2023 :

Les membres du groupe ont travaillé sur la définition de l'accessibilité d'accueil par type d'ERP.

- Réunion du 20 mars 2023 :

Les membres du groupe ont défini des critères pour l'installation des balises sonores à l'entrée des ERP communaux avec la proposition d'une programmation de déploiement de ces équipements.

Sur le second semestre, une réunion a permis de faire un retour sur le travail engagé avec les directions opérationnelles de la Ville afin d'évaluer l'accessibilité d'accueil des établissements selon les critères définis au printemps par le groupe de travail. Outre les propositions d'améliorations à apporter, le groupe a proposé de suivre des projets inscrits dans le plan de mandat concernant notamment la végétalisation des cours ou la définition de l'accessibilité des piscines.

B. Groupe de travail « Espaces publics »

Les pilotes du groupe de travail Espaces publics ont participé à différents comités techniques autour notamment des projets suivants :

- apaisement de la Presqu'île,
- Pôle d'échange multimodal de Perrache,
- piétonisation de la rue du Mail,
- ZAC des Girondins.

La Ville et la Métropole de Lyon mènent une réflexion sur la répartition des projets urbains qui permettront à chaque collectivité d'organiser les concertations appropriées.

Enfin, dans le cadre du réaménagement des aires de jeux, la Direction Biodiversité et Nature en ville, a associé le groupe de travail Espaces publics afin d'inclure les questions d'accessibilité tout en tenant compte de la transition écologique.

C. Groupe de travail « Culture »

En 2023, le groupe de travail « Culture » s'est réuni 3 fois.

- Réunion du 5 mai 2023.

La séance a porté sur le sujet principal de l'agenda numérique de l'offre culturelle accessible, qui correspond à l'un des 4 axes prioritaires à réaliser d'ici la fin du mandat, selon la feuille de route élaborée lors des premières réunions. Ainsi, des échanges ont eu lieu pour concevoir collectivement l'agenda de l'offre culturelle accessible. Il sera intégré à l'agenda culturel de la Ville, lequel comportera une rubrique supplémentaire liée à l'accessibilité.

Les membres du groupe ont fait des propositions sur cet outil numérique, tant sur les modalités que son contenu. Ensemble, ils ont défini les critères par type de handicap permettant de désigner une offre culturelle accessible :

- **Handicap auditif** : interprétation en LSF, sous-titrage, boucle à induction magnétique, accessoire vibrant, transcription écrite simultanée, visuels.
- **Handicap visuel** : audiodescription, visite préalable et rencontre avec les artistes, souffleur d'image, visite tactile, visite adaptée, balise sonore ; spectacles conseillés au public mal ou non voyant en raison du faible nombre de comédiens ou d'un décor simple.
- **Handicap cognitif** : document facile à lire et à comprendre (FALC), aide humaine, souffleur d'image, spectacle relax, visite préalable et rencontre avec les artistes, communication alternative, lieu pour s'isoler.
- **Handicap physique** : stationnement PMR, entrée accessible, ascenseur, toilettes accessibles, emplacement disponible dans la salle pour les personnes en fauteuil roulant.

Les pilotes du groupe de travail Culture en lien avec la Direction de la Communication externe ont réalisé des fiches simplifiées pour inviter les institutions culturelles membres du groupe à renseigner l'ensemble de l'offre accessible afin de l'inscrire à l'agenda de la Ville.

- Réunion du 17 octobre 2023 : la séance a permis avec l'ensemble des membres du groupe de développer les conditions d'un accueil de qualité en définissant les postures à adopter ou à éviter en présence d'une personne handicapée.
- Réunion de décembre 2023 : la séance a été l'occasion de faire le bilan de la feuille de route à mi-mandat.

D. Groupe de travail « Numérique »

- Réunion du 23 février 2023

La réunion a été l'occasion de finaliser Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique, de rebalayer l'ensemble des thématiques et d'échanger entre les représentants des personnes en situation de handicap et la Ville sur les points à mettre en avant. Pour 2023, l'objectif est de passer le taux de 50 % sur la version actuelle du site Lyon.fr (et par déclinaison sur les sites des arrondissements). Depuis février, les modifications techniques relevées lors de l'audit ont été réalisées et les opérations de recettage ont été conduites. Les modifications liées à l'éditorial sont en cours. La direction de la communication externe effectue un important travail et nous apportons également un soutien avec le prestataire du marché de l'audit, Temesis. Le site actuel va connaître une refonte courant 2024 : l'adjoint a fixé un objectif de 70 % d'accessibilité. Un important travail doit aussi être effectué sur les documents PDF. La Ville poursuit les actions de sensibilisation auprès du personnel en 2023 pour tenir compte des arrivées et des départs. Il a aussi été décidé de réaliser une remédiation de la démarche en ligne « inscriptions simples » sur Lyon.fr : elle aura lieu en 2023 et elle sera financée dans le cadre du budget, qui a été sanctuarisé de 100 000 euros sur le mandat.

Un grand travail a été réalisé sur le portail des aides, qui est passé d'un taux d'accessibilité inférieur à 40 % à 73 % sur la partie usagers. Pour 2024, il est prévu une refonte du site internet de la bibliothèque municipale, qui est bien engagée, et une remédiation des 13 formulaires utilisés pour les démarches en ligne, intégrés au compte du GrandLyon Connect. Un financement spécifique sera dédié pour cette montée de version. Enfin, l'éditeur du logiciel Flowbird s'est engagé sur une amélioration de l'accessibilité pour l'achat des tickets de stationnement et pour la contestation du forfait post-stationnement.

- Réunion du 8 novembre 2023

Cette réunion a été consacrée à la présentation Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique qui est soumis au Conseil municipal de décembre.

E. Groupe de travail « Sport »

- Réunion du 27 février 2023

La réunion a été consacrée au deuxième atelier du groupe Sport. Il faisait suite au premier atelier du 6 décembre 2022 qui avait permis de recueillir les besoins et attentes des associations de personnes handicapées et également des associations et clubs sportifs. Le prestataire *Signe de sens* a poursuivi l'animation en atelier pour définir et affiner les priorités du groupe. 6 axes ont été inscrits dans la feuille de route du mandat.

- Réunion du 3 juillet 2023

La réunion a permis de faire la restitution des travaux des 2 ateliers du groupe et de présenter la feuille de route en 6 axes :

- **Faciliter l'information sur l'accessibilité des événements sportifs et des transports pour s'y rendre**, notamment par la création d'un mémo avec des informations et ressources, une checklist pour déterminer ce qui est accessible ou non lors de l'évènement, et une communication systématique de l'accessibilité des évènements dans les ERP de la Ville.
- **Renforcer la visibilité de l'offre sportive accessible existante**, en améliorant le guide de l'Office des Sports de Lyon, et les ressources existantes, et en le diffusant davantage, avec une communication développée et diversifiée.
- **Former pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap**. Un réseau sera de référents formés dans les clubs et les associations sera constitué, et ces personnes seront facilement identifiables dans les clubs, qui seront alors labellisés.
- **Diversifier l'offre sportive**. Dans cet objectif, sera mis en place un espace ressource sport et handicap, qui rassemblera toutes les informations dont les clubs et sportifs auraient besoin, ainsi que des moyens pour faire vivre cet espace.
- **Améliorer le premier accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs**, en instaurant la Charte Sport et Handicap de la Ville de Lyon. L'objectif est de tendre vers une harmonisation et une évaluation des pratiques handi-accueillantes dans les clubs sportifs de la ville, ainsi que de poursuivre les efforts au-delà de la conception.
- **Les équipements et la pratique sportive autonome**. La réflexion s'est tournée vers la création d'un espace ressource sur les équipements et la pratique autonome à Lyon.

En prévision de la coupe du monde de rugby en France, une présentation a été faite au groupe Sport, du Village organisé par la Ville de Lyon. La Direction Evènement et Animation est venue présenter des actions concrètes de mise en accessibilité du Village (visites en LSF, pour le public mal et non voyant et pour le handicap mental, sensibilisation au rugby fauteuil, assister à une écoute de commentaires différés d'un match par des jeunes, ...).

Un questionnaire a été adressé aux membres pour recueillir leur retour en vue d'améliorer de futurs évènements sportifs.

La communication de l'offre sportive a également été abordée avec l'intervention du comité paralympique de la région Auvergne Rhône-Alpes qui a présenté des plates-formes pour découvrir et faire du sport dans des structures référencées. L'Office des Sports de Lyon (OSL) a également présenté son guide des sports dans lequel figure une offre accessible des associations adhérentes.

Disposant désormais d'une bonne connaissance de ces outils avec leurs avantages et inconvénients, le groupe de travail Sport se réunira pour échanger, définir et élaborer le guide le plus adapté de l'offre sportive accessible.

FOCUS

I. Focus sur la Journée Handicap du 4 décembre 2023

Depuis 1992, la Journée internationale des personnes handicapées créée par l'ONU, est célébrée chaque année le 3 décembre à travers le monde. Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière dans tous les aspects de la vie politique, citoyenne, sociale, économique et culturelle.

Le 4 décembre 2023, la Ville de Lyon a organisé sa première édition de la journée internationale des personnes handicapées dans les salons de l'Hôtel de Ville, en écho à cet événement fondé par l'ONU en 1992 pour promouvoir l'égalité des droits. Pendant une journée, élus, techniciens, associations, citoyens, professionnels, acteurs du handicap de toute la France furent conviés à l'Hôtel de Ville de Lyon pour échanger autour des politiques publiques du handicap. Des ateliers et conférences thématiques ont offert l'opportunité de croiser regards, réflexions et expertises. Au programme :

- **Atelier N°1 - Réussir l'accessibilité de la ville apaisée**
- **Atelier N°2 - École inclusive : finie la récréation !**
- **Atelier N°3 - Accès à l'emploi : les collectivités jouent-elles le jeu ?**
- **Découverte des visites inclusives du Musée des Beaux-Arts de Lyon**
- **Conférence grand public introduite : La France est-elle validiste ? - Soirée d'échange autour de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)/**

Lors de cette dernière conférence grand public, le rapporteur du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU Jonas Ruskus nous a fait l'honneur de sa présence et de son expertise axée sur l'analyse de la politique du handicap en France. Ce dernier avait pointé en 2021 les manquements de la France par rapport au respect de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH de l'ONU, 2006), pourtant ratifiée par la France en 2010. Son intervention s'intitulait : *Les droits des personnes en situation de handicap font partie des droits de l'homme: un appel de l'ONU pour transformations systémiques et structurelles en France.*

L'évènement du 4 décembre, s'est relevé être à la fois un temps fort autour du handicap, une mise à l'honneur de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, et un temps grand public, avec les professionnels et les associations qui a permis de multiples éclairages, réflexions et expertises avec des intervenants et intervenantes d'horizons divers.

Accompagnant cette journée, une quinzaine des handicaps s'est déroulée pour la première fois à Lyon entre le 30 novembre et le 15 décembre. Lors de celle-ci, la Ville, les associations du territoire, et des structures sportives et culturelles, ont proposé de près de 80 événements actions et événements pour découvrir les talents et les initiatives qui contribuent à faire de Lyon une ville plus inclusive : Fête des Lumières 2023 accessible ; concerts, spectacles ou visites adaptés, match en audiodescription,

initiation au handisport, balades urbaines, découvertes des activités associatives, temps d'échanges et conférences, expositions, etc.

II. Focus sur le comité de suivi du dispositif « LAPI »

Le dispositif LAPI (Lecture automatique des plaques d'immatriculation) est un dispositif que la Ville a mis en place pour contrôler plus efficacement le stationnement payant. Une caméra embarquée dans un véhicule permet de photographier les plaques d'immatriculation des véhicules et d'interroger une base de données pour savoir si le stationnement est régulier ou non.

Afin d'éviter que dispositif n'engendre de nouvelles contraintes pour les personnes en situation de handicap la Ville créé un comité de suivi constitué des services et des associations de personnes handicapées. Piloté par les deux adjoints aux espaces publics et au handicap, ce comité de suivi s'est réuni 5 fois en 6 mois pour trouver des aménagements raisonnables afin d'éviter aux personnes handicapées d'être verbalisées de manière intempestive.

Parmi les aménagements raisonnables proposés, ont été mis en place :

- La création d'un registre local permettant de préinscrire jusqu'à 3 plaques d'immatriculation des véhicules susceptibles d'être utilisées par les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion Stationnement (CMI-S),
- La possibilité de s'inscrire en mairie pour une durée de 5 ans,
- La mise en accessibilité du formulaire en ligne pour s'inscrire,
- La mise en accessibilité de l'application *Flowbird* sur laquelle il est possible également de régler son stationnement,
- Le suivi temporaire des 2 voitures équipées de LAPI d'une équipe pedestre pour contrôler qu'une voiture ayant une CMI-S non inscrite, ne soit pas verbalisée.

Ce dispositif n'est présent que dans quelques villes de France et il n'existe aucune homogénéisation dans les modalités de son déploiement. Pour éviter des inégalités et des discriminations, le Maire de Lyon, qui a animé la première réunion du Comité de Suivi du dispositif LAPI, a saisi le Gouvernement sur le dispositif LAPI et la nécessité de converger vers un dispositif standardisé au niveau national. Les services de la Ville ont ainsi eu des échanges avec les services du ministère des Transports. Le ministère des Transports travaillait depuis plusieurs mois sur une solution aux problématiques engendrées par le contrôle automatique de la Zone à Faibles Emissions pour les personnes handicapées, relativement similaires à celles engendrées par le dispositif LAPI, car les personnes handicapées ont une dérogation pour circuler dans la ZFE. Suite à l'alerte de la Ville, le ministère des Transports a décidé de mutualiser la solution pour qu'elle puisse répondre aux deux sujets. Ainsi, en 2024, un registre des plaques d'immatriculation des personnes détentrices de la CMI-S sera lancé au niveau national, et sera utilisable par le dispositif de contrôle de la circulation en ZFE et du stationnement par le LAPI.

ANNEXES

A – Arrêté du Maire du 9 novembre 2020 relatif à la Composition des membres de la Commission Communale pour l’accessibilité de la Ville de Lyon

B – Arrêté du Maire du 4 octobre 2022 relatif à la désignation du président de la Commission Communale pour l’accessibilité de la Ville de Lyon